

# TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2025

## TAXE FONCIÈRE ( / 100\$ d'évaluation )

### Catégorie résiduelle

Taux de la catégorie résiduelle	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie résiduelle</b>	<b>0.9283 \$</b>

### Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus

Taux de la catégorie des immeubles de 6 logements ou plus	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie des immeubles de 6 logements ou plus</b>	<b>0.9283 \$</b>

### Catégorie des immeubles forestiers

Taux de la catégorie des immeubles forestiers	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie des immeubles forestiers</b>	<b>0.9283 \$</b>

### Catégorie des immeubles agricoles (EAE)

Taux de la catégorie des immeubles agricoles	0.5831 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie des immeubles agricoles</b>	<b>0.9283 \$</b>

### Catégorie des terrains vagues desservis (TVD)

Taux de la catégorie des terrains vagues desservis	2.3324 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie des terrains vagues desservis</b>	<b>2.6776 \$</b>

### Catégorie non résidentielle

Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.4086 \$
Taux de la catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.5085 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de 10 M\$ et moins</b>	<b>2.7538 \$</b>
<b>Total - Catégorie non résidentielle - Tranche de plus de 10 M\$</b>	<b>2.8537 \$</b>

### Catégorie industrielle

Taux de la catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins	2.4635 \$
Taux de la catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$	2.7633 \$
Service de la dette (dette commune)	0.3452 \$
<b>Total - Catégorie industrielle - Tranche de 10 M\$ et moins</b>	<b>2.8087 \$</b>
<b>Total - Catégorie industrielle - Tranche de plus de 10 M\$</b>	<b>3.1085 \$</b>

## TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU

### Consommation d'eau

Pour chaque unité d'habitation (logement)	180.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	60.00 \$
Pour chaque lieu d'affaires (local) non muni d'un compteur	180.00 \$

# TAUX DE TAXATION ET DE COMPENSATION POUR 2025

## TARIFICATION POUR LA FOURNITURE D'EAU (suite)

### Consommation avec compteur

DIAMÈTRE DE LA CONDUITE	COMPENSATION DE BASE (ANNUELLE)	LIMITE DE CONSOMMATION PAR PÉRIODE DE 4 MOIS *
16 mm	247,50 \$	150 000 litres
19 mm	247,50 \$	150 000 litres
25 mm	495,00 \$	300 000 litres
38 mm	825,00 \$	500 000 litres
50 mm	1 237,50 \$	750 000 litres
75 mm	2 475,00 \$	1 500 000 litres
100 mm	4 125,00 \$	2 500 000 litres
150 mm	6 600,00 \$	4 000 000 litres
200 mm et plus	8 250,00 \$	5 000 000 litres
<b>Excédent de consommation de 0,70 \$ par 1 000 litres excédentaires</b>		

\* Taux de conversion : 1 000 litres = 219,97 gallons impériaux

## TARIFICATION POUR LA CUEILLETTE DE DÉCHETS

Pour chaque unité d'habitation (logement)	245.00 \$
Pour chaque chambre d'une maison de chambres ou de pension	75.00 \$
Par emplacement d'un terrain de camping	25.00 \$
Immeuble non résidentiel desservi par conteneur (1 cueillette par semaine)	
2 verges cubes	1 150.00 \$
4 verges cubes	2 300.00 \$
5 verges cubes	2 875.00 \$
6 verges cubes	3 450.00 \$
Immeuble non résidentiel non desservi par conteneur d'acier (par 100\$ d'évaluation, sujet à une compensation minimale de 245 \$)	0.20 \$

## COMPENSATION

Taxe spéciale - rue de l'Église	43,9956 \$ / mètre de front
Compensation - rue du Rond-Point	1 088,64 \$ / immeuble imposable